

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

2 – GARONNE PHYSIQUE : RESSOURCE EN EAU

2.2 - Soutien d'été de la Garonne : Bilan de la campagne 2008 et perspectives 2009

RAPPORT

Le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag) assure depuis l'année 1993, à la demande du préfet de la région Midi-Pyrénées, la responsabilité des opérations de soutien d'été de la Garonne, essentiellement à partir d'ouvrages hydroélectriques situés en Ariège et en Haute-Garonne.

Le présent rapport a pour objet de vous faire le bilan synthétique de la campagne de 2008 de soutien d'été et de vous présenter les perspectives au titre de l'année 2009.

I- BILAN DE LA CAMPAGNE 2008

1.1- Rappel des moyens mobilisés au titre de l'année 2008

Le réservoir de Montbel n'ayant pas pu être mobilisé du fait d'une insuffisance de remplissage, le dispositif mis en œuvre en 2008 s'appuyait sur les seules réserves hydroélectriques situées :

- sur l'axe Ariège, à partir des ouvrages d'Izourt, de Gnioure, de Laparan et de Soulcem (dites réserves IGLS), *via* deux cours d'eau, le Vicdessos et l'Aston (09),
- sur l'axe Garonne amont, depuis le lac d'Oô, *via* la Pique (31).

Ces moyens s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 du Plan de gestion d'été Garonne-Ariège (phase ultérieure) et de notre convention spécifique de coopération pluriannuelle (2008-2012) conclue le 17 mars 2008 entre le Sméag, Electricité de France (EDF), l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Etat.

1.2- Bilan technique de la campagne de 2008

En complément du rapport d'activité, une information sur le bilan technique de la campagne vous est jointe en annexe au présent rapport.

En résumé, l'étiage 2008 a été marqué par une **aggravation progressive des débits de juillet à novembre**. Après un mois de juin plutôt abondant en débit, les mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre ont vu leurs débits diminuer progressivement et passer, de valeurs habituelles pour la saison (juillet), à une hydrologie déficitaire, relativement rare.

Les caractéristiques techniques principales de la campagne 2008 sont les suivantes.

- L'importance des volumes mobilisés par rapport aux années précédentes : **43,4 millions de mètres cube** (hm³)⁹ d'eau sur les 51 hm³ en convention, soit plus de 85 % de la réserve, alors que la moyenne sur les quatorze années de soutien d'étiage effectif est de 50 %. Cela s'explique par la **nouvelle stratégie** et les **nouveaux objectifs** fixés en Comité de gestion du soutien d'étiage du 27 juin 2008 par les partenaires du soutien d'étiage, dont pour la première fois, les représentants des usagers-bénéficiaires :
 - en Garonne toulousaine, **tenir l'objectif d'étiage** et non plus seulement éviter le **seuil d'alerte** (80 % de l'objectif),
 - en Garonne agenaise, **éviter le franchissement des seuils d'alerte**.
- Un important déstockage de fin d'été et d'automne qui s'explique par une **hydrologie automnale moins abondante que celle des dernières années**. Les volumes déstockés en septembre-octobre représentent 64 % des lâchures alors que la moyenne des dernières années était de seulement 37 % (des étés et automnes inhabituellement abondants) et de 51 % sur la période 1995-2008.
- Les lâchures ont permis de réduire de façon très importante les déficits par rapport aux DOE à Lamagistère, Toulouse et Valentine. En Garonne toulousaine, le nombre de jours sous le DOE a été considérablement diminué par rapport aux années passées.

En bilan à l'échelle du bassin, 76 % des volumes lâchés ont contribué à la réduction du déficit et au maintien des débits à hauteur des objectifs définis par le Sdage. Le reste du volume, s'étant ajouté au débit d'objectif à Lamagistère, a bénéficié plus particulièrement à la Garonne aval ainsi qu'à l'estuaire.

À noter que la part agricole de ce déficit de fin d'été et d'automne est négligeable puisque la campagne d'irrigation était quasiment achevée depuis la fin de la première semaine de septembre.

⁹ Sur ces 43,4 hm³ : 3,8 hm³ proviennent du lac d'Oô et 39,6 hm³ des réserves IGLS (12 hm³ sur Pradières selon la méthode du partage des charges et 27,6 hm³ sur la méthode tarifaire classique).

1.3- Bilan financier de la campagne de 2008

Le coût prévisionnel de la campagne, hors Montbel, s'élevait à 3 193 € répartis de la façon suivante :

Prévisionnel 2008	Montant (en €)	Part AEAG	Part EDF	Part Sméag
Convention EDF	3 113 000	2 334 750	155 650	622 600
Convention « Montbel »	0	0	Sans objet	0
Assistance mise en œuvre	80 000	60 000	Sans objet	20 000
Total	3 193 000	2 394 750	155 650	642 600
	100 %	75,0 %	4,9 %	20,1 %

Depuis l'année 2008, la subvention de l'Agence de l'eau se compose d'une part, au taux de 45 %, issue du mécanisme classique de redevance de l'Agence et d'une part exceptionnelle (30 %) issue d'une majoration spécifique de la redevance de l'Agence auprès des usagers en Garonne.

Au 1^{er} décembre 2008, la dépense totale prévisionnelle s'est élevée **2 680 155 €** soit environ 84 % de l'enveloppe prévisionnelle (pour 85 % de la ressource mobilisée) répartis de la façon suivante entre les trois financeurs :

Réalisé 2008	Montant (en €)	Part AEAG	Part EDF	Part Sméag
Convention EDF	2 613 201	1 959 901	130 660	522 640
Convention « Montbel »	0	0	Sans objet	0
Assistance mise en œuvre	66 954	50 216	Sans objet	16 738
Total	2 680 155	2 010 117	130 660	539 378
	100 %	75 %	4,9 %	20,1 %

Le tableau ci-dessous donne le détail des 2 613 201 € de la convention EDF calculé selon les deux méthodes d'indemnisation (tarifaire et partage des charges) est joint en annexe au présent rapport.

La participation du Sméag qui s'élève (en bilan provisoire) à **539 378 €** est financée en totalité par les cotisations 2008 des collectivités membres, par les recettes non affectées et par ponction sur la provision pour risque. Voir également la partie du présent rapport consacrée au budget.

Le bilan technique définitif complet de la campagne 2008 sera transmis dès sa validation par le Comité de gestion du soutien d'étiage au mois de juin 2009.

II- PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2009

La campagne 2009 de soutien d'étiage s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase de mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège qui a débuté en 2007.

2.1- Caractéristiques techniques du dispositif 2009

Le **dispositif principal** s'appuie sur la convention spécifique de coopération pluriannuelle (2008-2012) conclue le 17 mars 2008 entre le Sméag, Electricité de France (EDF), l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Etat, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- **Volume garanti** : 51 hm³, sauf cas de force majeure : 46 hm³ sur les réserves IGLS (dont 12 hm³ au titre de la concession de Pradières renouvelée le 9 novembre 2007 et les lacs d'Izourt et de Gnioure) et 5 hm³ sur le lac d'Oô (volume affecté au titre de la concession du 26 juillet 2007),
- **Débit mis à disposition** : 10 m³/s à partir des réserves d'IGLS et 4 m³/s à partir du lac d'Oô. Toutefois, l'article 3.3, § 3.3.2, de la convention du 17 mars 2008 prévoit qu'EDF s'efforcera « *lorsque cela ne sera pas préjudiciable aux opérations de maintenance nécessaires et à la sûreté des ouvrages, de répondre à des demandes de lâchures de soutien d'étiage à partir des réserves IGLS au delà de 10 m³/s* », **ce qui a été effectif au titre de la campagne 2008**,
- **Période d'utilisation** : les réserves d'IGLS devraient pouvoir être mobilisées, à titre exceptionnel, à compter de la mi-juin et celle du lac d'Oô à compter de la mi-août,
- **Coût maximal des déstockages EDF** : 3 113 000 € qui sera à actualiser en 2009 en application de l'article 3.2 de la convention du 17 mars 2008 : « *Le montant annuel de l'indemnisation ... sera indexé sur la base du pouvoir d'achat de l'euro évalué par l'Insee et plafonné à une augmentation annuelle de 2 % par an* ».

Compte tenu de premières discussions intervenues en 2008 avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel, nous pouvons envisager cette année la passation d'une convention complémentaire pour un soutien d'étiage automnal de la Garonne à partir de cet ouvrage. Les conventions précédentes prévoyaient un volume non garanti de 7 hm³, mobilisable entre le 15 septembre et le 31 octobre, pour un débit de 9 m³/s. Un projet de convention doit être finalisé pour être présenté à la fin du mois de juin devant le Comité de gestion du soutien d'étiage, co-présidé par le Sméag et le préfet coordonnateur de bassin.

Ce point sera abordé préalablement au sein du Comité de concertation et de suivi du PGE car de la sécurisation du remplissage du réservoir de Montbel dépend le niveau de garantie des volumes d'eau susceptibles d'être affectés au Sméag pour un soutien d'étiage automnal de la Garonne.

La stratégie de gestion de ces volumes d'eau sera, comme chaque année, débattue et arrêtée en Comité de gestion du soutien d'étiage **au mois de juin**, lorsque que nous connaissons la situation hydrologique prévisible de l'année.

Pour mémoire, le Comité de gestion du soutien d'étiage est co-présidé par le Sméag et le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne et associe, pour la deuxième année consécutive, des représentants des usagers-redevables à l'Agence de l'eau et bénéficiaires des réalimentations.

2.2- Coût prévisionnel de la campagne 2009

Sans préjuger des discussions à venir avec l'Institution « Montbel », le **coût prévisionnel annuel** s'élèverait ainsi à **3 433 000 €** répartis de la façon suivante :

Coûts prévisionnels	Volume disponible (en hm ³)	Coût total minimal (en €)	Coût total maximal (AX+B en €)
1- Au titre de la convention 2008-2012 avec EDF du 17 mars 2007 :			
Réserves dites IGLS	(à partir du 16 juin) 46	840 000	2 848 000
Lac d'Oô	(à partir du 15 août) 5	132 500	265 000
Sous-total « EDF » :	(garantis) 51	972 500	3 113 000
2- Au titre du projet « Montbel » (en cours de discussion, jusqu'à 7 hm³, à compter du 15 septembre)			
Sous-total « Montbel »	En cours d'estimation		240 000
Total « Ressource » :	51	972 500	3 353 000
3- Au titre de l'assistance à la mise en œuvre (maîtrise d'œuvre, données météo,...) :			
Sous-total « mise en œuvre » :			80 000
Coût total maximal de la campagne 2009 :			3 433 000

Les coûts de la convention avec EDF devront également faire l'objet de l'actualisation annuelle prévue par la convention (voir le § 2.1 du présent rapport).

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition de ces coûts entre financeurs :

Clé de financements	Montants (€)	Part AEAG		Part EDF		Part Sméag	
		€	%	€	%	€	%
<i>1- Convention avec EDF</i>	3 113 000	2 334 750	75	155 650	5,0	622 600	20,0
<i>2- Projet de convention « Montbel »</i>	240 000	180 000	75	Sans objet		60 000	25,0
<i>3- Assistance mise en œuvre</i>	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25,0
Total	3 433 000	2 574 750	75	155 650	4,53	702 600	20,47

La participation du Sméag qui s'élèverait à **702 600 €** serait financée par les cotisations de 2009 des collectivités membres, la différence étant financée, le cas échéant, par les recettes non affectées, puis si nécessaire, par ponction sur la provision constituée pour risque « sécheresse ».

Vous avez souhaité lors du débat d'orientations budgétaires intervenu le 9 décembre 2008 que l'enveloppe budgétaire, inscrite au budget primitif 2009, reste à hauteur des années précédentes, soit de 381 123 €. En cas d'année hydrologique difficile, elle nécessitera une décision modificative en cours de campagne, sauf à décider d'une diminution de l'efficacité du soutien d'étiage.

Cette somme est à répartir entre les collectivités membres selon la clé de répartition interdépartementale du 23 juin 2004.

En conclusion, je vous propose :

- **de prendre acte** du bilan technique et financier de la campagne 2008,
- **de renouveler** mon mandat pour conclure avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel et nos partenaires une nouvelle convention de coopération pluriannuelle pour le soutien d'étiage automnal de la Garonne sur la période 2009-2012,
- **de me donner mandat** pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, en particulier les demandes de financement auprès de nos partenaires financiers, notamment l'Agence de l'eau.
- **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

2 - GARONNE PHYSIQUE : RESSOURCE EN EAU

2.2 - Soutien d'étiage de la Garonne : Bilan de la campagne 2008 et perspectives 2009

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU ses délibérations des 3 février et 5 juillet 1993 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

VU ses délibérations n° 98-01/02 du 26 janvier 1998 et 02-12/03 du 19 décembre 2002 relatives au soutien d'étiage et à la ressource en eau,

VU sa délibération n° 03-03/02-01 du 11 mars 2003 relative à l'indemnisation d'EDF au titre de l'année 2002 et portant règlement définitif de l'exécution financière de la convention de soutien d'étiage de la Garonne du 21 juillet 1993,

VU sa délibération n° 03-07/01 du 1^{er} juillet 2003 relative au bilan de dix ans de soutien d'étiage et à l'approbation de la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF et à la reconduction de la convention pluriannuelle partir du lac de Montbel sur la période 2003-2006,

VU sa délibération n° 04-06/02 du 23 juin 2004 relative au soutien d'étiage de la Garonne, à l'actualisation de la clé interdépartementale de répartition et à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF du 11 juillet 2003,

VU ses délibérations n° 05-01/01-01 et 05-03/03-02 du 14 janvier et du 16 mars 2005 et ses délibérations n° 06-01/03 et 06-12/01-01 des 25 janvier et 5 décembre 2006 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

VU ses délibérations n° 07-03/04-02 et n°07-11/02 des 13 mars et 8 novembre 2007 relatives au soutien d'étiage de la Garonne,

VU le débat d'orientations budgétaire intervenu en séance du 9 décembre 2008,

VU le rapport de son président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL

PREND ACTE du bilan technique et financier de la campagne 2008 du soutien d'étiage,

DONNE mandat à son président :

- pour conclure avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel et ses autres partenaires une nouvelle convention de coopération pluriannuelle pour le soutien d'étiage de la Garonne,
- pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, notamment les demandes de financement auprès des partenaires du Sméag, en particulier l'Agence de l'eau.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de 2009.